

**E.A.T.A.****ASSOCIATION EUROPEENNE D'ANALYSE TRANSACTIONNELLE**

**FEUILLE DE NOTATION POUR L'EXAMEN ORAL D'ANALYSTE
TRANSACTIONNEL(LE) CERTIFIÉ(E) DANS LE CHAMP ORGANISATION**

CANDIDAT(E) : _____ **Date :** _____

Chacun des dix domaines ci-dessous est noté sur une échelle de 1 à 5. Sélectionnez la note que vous croyez correspondre le mieux à la prestation du candidat ou de la candidate.

1. COMPRÉHENSION DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

5	4	3	2	1	
En tant que consultant organisationnel, articule et argumente une vision personnelle et contextuelle cohérente et conforme à la philosophie de l'A.T.		En tant que consultant organisationnel, articule et argumente jusqu'à un certain point une vision personnelle et contextuelle montrant certains liens avec la philosophie de l'A.T.		En tant que consultant organisationnel, arrive à peine à articuler et à argumenter une vision personnelle et contextuelle cohérente. Il y a peu de liens avec la philosophie de l'A.T.	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

2. TRAVAILLER AVEC DES PERSONNES EN ORGANISATION

5	4	3	2	1	
Prend visiblement en compte les perspectives historiques, culturelles et sociales, et facilite activement l'apprentissage dans l'organisation.		Fait montre d'une certaine conscience des perspectives historiques, culturelles et sociales, et suscite un certain apprentissage dans l'organisation		La conscience des perspectives historiques, culturelles et sociales et l'apprentissage dans l'organisation sont flous ou invisibles	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

3. EVALUATION ET CONCLUSION DES CONTRATS

5	4	3	2	1	
Montre une grande habileté pour évaluer le système-client et pour conclure des contrats appropriés.		Montre une certaine habileté pour évaluer correctement le système-client et une certaine adéquation dans la conclusion des contrats.		Pas d'évaluation adéquate du système-client ; peu d'indices d'une adéquation dans la conclusion des contrats	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

4. ELABORATION ET MISE EN APPLICATION DE L'INTERVENTION

5	4	3	2	1	
Montre une capacité de haut niveau pour élaborer et mettre en application des méthodes en lien avec les besoins de développement du système-client ; ceci inclut la planification du programme en vue d'un apprentissage optimal.		Montre une certaine capacité d'élaboration et de mise en application de méthodes en lien avec les besoins du système-client ; il en résulte un certain apprentissage.		L'élaboration et la mise en application des méthodes n'a que peu de liens avec les besoins du système-client ; il n'y a pas d'apprentissage visible	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

5. CREATION D'UNE RELATION « JE SUIS OK - TU ES OK » AVEC LE CLIENT

5	4	3	2	1	
Instaure une relation de travail et d'apprentissage empreinte de collaboration et de respect		Montre une certaine capacité de créer une relation de travail et d'apprentissage correcte	Montre une capacité réduite ou inexistante à créer une relation de travail et d'apprentissage correcte.		1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

6. MANAGEMENT DU PROCESSUS ET DE LA DYNAMIQUE DE GROUPE

5	4	3	2	1	
Montre dans sa pratique une conscience de haut niveau de la dynamique de groupe et est capable de nommer et de conceptualiser le processus de groupe		Montre dans sa pratique une certaine conscience de la dynamique de groupe	Montre dans sa pratique une conscience réduite ou inexistante de la dynamique de groupe.		1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

7. INTERVENTIONS

5	4	3	2	1	
Montre un haut niveau de conscience de l'impact de ses propres interventions.		Montre un certain niveau de conscience de l'impact de ses propres interventions.	Le niveau de conscience de l'impact de ses propres interventions est limité.		1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

8. CAPACITE DE REFLECHIR SUR SOI ET ETHIQUE

5	4	3	2	1	
Montre une conscience de haut niveau de sa pratique professionnelle et de son processus personnel et se réfère clairement à des principes éthiques.		Montre une certaine conscience de sa propre pratique professionnelle et de son processus personnel, ainsi que d'une certaine référence à des principes éthiques.	Montre une conscience limitée de sa propre pratique professionnelle et de son processus personnel ; la référence à des principes éthiques est tenue.		1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

9. CONNAISSANCE DU CHAMP D'APPLICATION EN LIEN AVEC L'A.T.

5	4	3	2	1	
Montre une connaissance des approches et théories organisationnelles et la capacité à les rapprocher de l'AT.		Montre quelques connaissances des approches et théories organisationnelles avec peu de capacité à les rapprocher de l'AT.	Montre peu de connaissance des approches et théories organisationnelles et une capacité limité à les rapprocher de l'AT.		1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

10. NOTE GLOBALE

5	4	3	2	1	
Haut niveau professionnel		Bon niveau professionnel, à part quelques lacunes	Niveau professionnel inadéquat		1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

Les notes doivent être utilisées comme guides. Seul compte pour la décision finale le jugement des examinateurs. Toutefois, l'ajournement est automatique si 1) le/la candidat(e) obtient la note « 1 » de <i>tous</i> les examinateurs dans une des catégories ; 2) si le total de ses points est inférieur ou égal à 25.	TOTAUX
Si deux examinateurs ou plus votent l'ajournement (<i>defer</i>), le/la candidat(e) est ajourné(e) ; il n'y a pas d'appel au Facilitateur du Processus à ce moment.	1 _____
	2 _____
	3 _____
	4 _____
	5 _____
	6 _____
	7 _____
	8 _____
	9 _____
	10 _____
Le Facilitateur du Processus (<i>Process Facilitator</i>) est un examinateur expérimenté dont le rôle est d'aider le jury à résoudre les problèmes de processus émergeant au cours de l'examen. Durant l'examen proprement dit, n'importe qui peut à tout moment demander au / à la Président(e) du Jury d'appeler le Facilitateur du Processus. Le/la candidat(e) peut en faire la demande au président à tout moment avant que les membres du jury ne commencent à évaluer. Ce moment doit être annoncé par le/la Président(e) du Jury, qui doit demander aux membres du jury s'ils sont prêts à évaluer. Passé ce stade, <i>seuls</i> le/la Président(e) du Jury ou un membre du jury peuvent encore, par l'intermédiaire du / de la Président(e), faire appel au Facilitateur du Processus.	
Le Facilitateur du Processus établira un contrat clair avec le jury et aidera celui-ci à élaborer une décision. Si aucune décision « réussi » ou « ajourné » n'est obtenue, on peut faire appel au Superviseur [général] des Examens. Celui-ci peut aider le jury à élaborer une décision, ou décharger le jury de sa tâche et convoquer un nouveau jury pour réexaminer le/la candidat(e). Ni le Facilitateur du Processus ni le Superviseur [général] des Examens ne peuvent participer aux procédures d'examen ou voter.	

NOM DU/DE LA CANDIDAT(E) :

NOM DES EXAMINATEURS	CERTIFIÉ	AJOURNÉ
1. _____	[]	[]
2. _____	[]	[]
3. _____	[]	[]
4. _____	[]	[]

**TOTAL
GLOBAL****MOYENNE**(Total global
divisé par 4)